

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

## PRÉFET DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER MINISTÈRE DE LA DÉFENSE COMMANDANT SUPÉRIEUR DES FORCE ARMÉES AUX ANTILLES

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 13 octobre 2015

## Communiqué de presse

## Une demie tonne de cocaïne à destination de l'Europe Interceptée par le *Ventôse*

Le 08 octobre 2015, la frégate de surveillance *Ventôse* de la Marine nationale est intervenue à 400 milles nautiques (740km) de l'arc Antillais pour intercepter un voilier, battant pavillon belge, suspecté de trafic de stupéfiants.

L'opération a été mise en place à l'initiative de l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS) en partenariat avec l'agence interministérielle de lutte contre le narcotrafic aux USA – la Joint Inter Agency Task Force – South (JIATF-S).

Pisté grâce au concours d'un avion de patrouille maritime Falcon 50 de la Marine nationale, le voilier a été intercepté alors qu'il débutait une traversée transatlantique en direction de l'Europe. Après avoir obtenu l'autorisation de l'État du pavillon grâce à la grande réactivité du ministère des Affaires Étrangères, l'équipe de visite du *Ventôse* a pris rapidement le contrôle du voilier dont l'équipage s'est montré coopératif. Quelques minutes après le début des recherches, des ballots positifs à la cocaïne ont été découverts. Profitant d'une mer plus calme aux approches de Fort-de-France, l'équipe de visite du *Ventôse* a pu effectuer une fouille complémentaire du voilier et découvrir une deuxième cache à bord. A quai, la cargaison transférée sous la responsabilité de l'OCRTIS a été pesée et se montait à 535 kilogrammes de cocaïne pure ce qui représenterait, après coupage, plus de 2,6 millions de sachets de 1 gramme sur le marché de détail qui ne circuleront pas dans les rues.

La drogue a été remise à l'antenne Caraïbes de l'OCRTIS pour destruction. Dans le cadre de l'enquête judiciaire, sous l'autorité du procureur de la République de la Juridiction Interrégionale Spécialisée (JIRS) de Fort-de-France, l'OCRTIS a placé en garde à vue les 2 présumés narcotrafiquants.

Agissant dans le cadre de l'action de l'État en mer, les forces armées aux Antilles opèrent régulièrement de manière coordonnée avec les autres administrations françaises ainsi que ses partenaires étrangers de la Caraïbe, pour réprimer les trafics de drogue en haute mer. Ces opérations sont placées sous l'autorité de Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la Martinique, délégué du gouvernement pour l'Action de l'État en Mer aux Antilles et conduites depuis le centre opérationnel interarmées implanté à Fort-de-France par le contre-amiral Olivier Coupry, commandant supérieur des forces armées aux Antilles et commandant de la zone maritime Antilles.

Cette action illustre le volontarisme et l'efficacité de l'action interministérielle menée par la France depuis la Martinique pour lutter contre le trafic de produits stupéfiants en zone maritime Antilles.

Cette opération est la 4<sup>e</sup> prise en moins de 15 jours réalisée par les forces armées aux Antilles, pour un volume de près de 2,1 tonnes de stupéfiants interceptés. Elle porte le bilan total de cette année 2015 à 8,3 tonnes de drogue interceptées en mer par l'action conjointe des services français dans la zone maritime Antilles, dont 6,3 tonnes par les frégates de la Marine nationale.